

Conclusions de l'atelier sur le développement social
Assises de la coopération décentralisée franco-marocaines,
19 et 20 février 2009

Co-présidents :

M. Sajid, président de la commune urbaine de Casablanca

**M. Rocca Serra, maire adjoint de Marseille, président du groupe-pays Maroc de Cités Unies
France**

Rapporteur : Etienne Butzbach, maire de Belfort

DOCUMENT DE TRAVAIL

Cet atelier, par le choix de son contenu, traduit l'apparition de la question sociale dans la coopération décentralisée franco-marocaine. En soi, il constitue une évolution profonde, car ce thème n'avait pas émergé dans les précédentes assises de 1996 et 2001. Ainsi, force est de constater que l'importance actuelle de cette dimension dans la coopération décentralisée maroco-française a pleinement justifié la tenue d'un tel atelier lors de ces 3èmes assises, ce qui a été confirmé par l'affluence qu'il a connu.

Six expériences de coopération ont permis d'aborder différents aspects de la question.

- le conseil régional Rhône Alpes et le conseil régional de Rabat Salé Zemmour Zaer
- le conseil régional du Nord Pas de Calais et le conseil régional de Doukkala Abda
- le Programme Concerté Maroc
- le conseil général de l'Isère avec le conseil régional de Tadla Azilal
- la ville de Romans sur Isère avec la commune urbaine de Taroudant
- la ville de Marseille avec la commune urbaine de Marrakech

La problématique du développement social a mis en exergue **l'intérêt et l'importance d'une démarche concertée entre les acteurs.**

Cette concertation est pluri-acteurs car les intervenants, marocains et français sont nombreux sur cette question : collectivités territoriales, mais aussi associations, agences, administrations déconcentrées, centres sociaux... Elle est également pluri-niveaux, car les collectivités engagées sur cette thématique disposent toutes de compétences propres, mais complémentaires avec d'autres collectivités territoriales : ainsi la région va-t-elle envisager la question du développement social en terme d'appui à la mise en place d'une politique publique régionale, alors que les villes engageront des actions concrètes.

Les collectivités territoriales marocaines et françaises ont recours, ou parfois créent *in situ*, des outils adaptés à leurs objectifs : fonds de développement local, centres ressources, maisons des associations. Dans cette démarche, les coopérations décentralisées recherchent une articulation avec les outils et programmes de l'Etat. Ainsi, la coopération entre le Nord-Pas-de-Calais avec Doukkala-Abda a travaillé en étroite relation avec Initiative Nationale pour le Développement

Humain (INDH), alors que le conseil général de l'Isère et la région de Tadla Azilal ont noué un partenariat avec l'Agence de Développement Social (ADS).

Des complémentarités sont également recherchées avec les acteurs de la société civile. A ce titre, l'intégration de Cités Unies France au sein du Programme Concerté Maroc est significatif de la création de passerelles entre collectivités territoriales et associations.

Travailler sur la question sociale engage à valoriser la collaboration avec les acteurs associatifs. C'est ce qu'ont fait notamment les villes de Romans-sur-Isère, avec le Forum des associations et la ville de Marseille avec la Maison des associations et des initiatives locales (MAIL).

Ces coopérations décentralisées, portant sur différents aspects de la question sociale, semblent amorcer un tournant. Les collectivités engagées en coopération décentralisée s'institutionnalisent : tout en appuyant les processus de concertation, elles positionnent les associations au cœur de cette coopération. Elles adoptent également une stratégie rationnelle sur la question du développement social et renforcent leur capacité dans ce secteur. La mise en place de fonds avec des appels à projets en sont un témoignage.

Il conviendra de poursuivre une réflexion sur les possibilités de « transférabilité » des dispositifs innovants initiés par ces coopérations. Ce sera probablement un sujet à suivre et à reprendre lors des prochaines assises de la coopération décentralisée franco-marocaine.

En guise de conclusions, trois perspectives se dégagent et constituent des recommandations pour l'avenir :

- il conviendra de poursuivre l'effort de décentralisation de façon à faire des collectivités territoriales des acteurs à part entière de l'action sociale et du développement social
- les coopérations décentralisées doivent prendre en considération l'INDH et les programmes nationaux et chercher les complémentarités entre les initiatives locales, nationales et internationales (ex : programme ART Gold du PNUD) mise en œuvre sur leur territoire d'intervention.
- les projets de coopération décentralisée ont besoin de co-financements pour concevoir et mettre en oeuvre des projets significatifs. Un programme « PAD 2 » ou son successeur doit venir en appui à la coopération décentralisée maroco-française pour lui permettre d'avoir la place qui lui revient. L'attente est importante non seulement en terme de cofinancements mais aussi d'assistance technique et de suivi des projets ; la question des communes rurales a également été soulignée : fortement limitées (manque de moyens et de capacité), côté marocain, en matière d'intervention dans le domaine social malgré des besoins très aigus, tout en étant très désireuses tant côté français que marocain, de prendre part à des projets de coopération décentralisée.

Ne devrait-on pas aussi préciser que, dans ce secteur, l'intervention de la coopération décentralisée trouvera ses limites, si en parallèle aucune évolution n'est constatée côté marocain en terme de transfert de compétence et de moyens financiers vers les collectivités dans le secteur social ?